

COMPTE-RENDU

ASSEMBLEE GENERALE DU 22 NOVEMBRE 2019

Présence des membres du bureau, Mme Le Maire Valérie PETIT, Mme la sénatrice Sabine VAN HEGHE, Maîtres David DEHARBE et Thomas RICHEL. Et de 67 adhérents.

Accueil des présents par Bruno Adolphi, Président
Présentation du déroulement de l'assemblée.

1^{ère} résolution votée à la majorité : pour la secrétaire et le président de séance.

Présentation du rapport moral :

L'association compte 200 adhérents pour l'année 2019,

Nous avons obtenu du tribunal administratif une réduction du coefficient de situation général de -0,10, ce qui correspond à une situation présentant des inconvénients liés à la pollution des sols par METALEUROP, pour les 60 adhérents ayant déposés une requête.

Un rappel pour déposer au centre des impôts l'imprimé qui permet d'avoir l'abattement de la taxe foncière pour les habitants dans les zones du PIG.

Opération « carrés potagers » organisée cette année a été un succès, environ 300 carrés ont été distribués, ainsi que des tabliers et petits outils de jardiniers.

Présentations des photos envoyées par les participants.

Réparation du préjudice écologique :

Article 1247 du code civil définit le préjudice écologique comme une atteinte aux éléments ou aux fonctions des écosystèmes ou aux bénéfices tirés par l'homme de l'environnement.

Les responsables d'un préjudice écologique sont tenus de le réparer, c'est inscrit dans le code civil.

Fin juillet, nous avons proposé, à Mr le Président de la CAHC et aux maires des communes concernées par le PIG, de nous suivre dans la démarche. Nous avons reçu une réponse favorable de la CAHC.

Nous sommes régulièrement conviés aux commissions suivies du site AMBRE et au comité de suivi du PIG. Nous restons vigilants sur tous les projets concernant notre cadre de vie.

2^{ème} résolution votée à la majorité : Présentation du rapport financier.

3^{ème} résolution votée à la majorité : William Dessine élu comme nouveau membre du bureau

4^{ème} résolution votée à la majorité : réélection des membres du bureau

Président	Bruno ADOLPHI
Trésorier	Marcel ORT
Trésorier adjoint	Mourad ABDOULI
Secrétaire adjoint	Fabrice BLAUD

NOS OBJECTIFS

- Nous allons poursuivre la demande de la baisse de la taxe foncière pour la partie du département.
- Concernant la requête du recours indemnitaire déposé en mai 2018, les services juridiques du préfet n'ont pas produit de mémoire contradictoire face aux mémoires déposés par nos avocats. Nous sommes dans l'attente de l'audience.
- Nous allons déposer au nom de l'association une demande préalable en vue de la réparation du préjudice écologique.

Présentation du nouveau site : www.pigeevin62.fr

Prise de parole par Mme Van Heghe qui continue de porter au plus haut niveau de l'état le dossier financier : la compensation de l'état à l'euro prêt du montant de l'abattement accordé aux habitants des zones du PIG. Samedi matin, 23 novembre, une ultime séance pour faire voter un amendement pour que l'état verse la compensation avec rétroactivité.

Le département n'accorde pas l'abattement parce que l'état ne verse pas la compensation.

Prise de parole de Mme Petit, le sous préfet a envoyé une lettre dans laquelle il lui demande d'annuler l'abattement sur la taxe foncière.

Prise de parole par Maître Deharbe, chaque dossier, concernant la requête, a été déposé au tribunal administratif. Les services juridiques de la préfecture n'ont pas déposés en retour de mémoire. Un échange est espéré pour le printemps.

Le conseil d'état a pris une décision : l'état doit prendre en charge la remise en état des sols défectueux.

Nous avons terminé l'assemblée générale sur diverses questions.

- L'une d'elles était au sujet du décapage des sols. Il a été rappelé que pour toutes demandes de travaux qu'il faudra déclarer en mairie, une analyse du sol sera effectuée, suivant les résultats cela déterminera la profondeur du sol à décaper, de 20 à 50 cm.
- Une autre sur le suivi du cadmium, lors d'une réunion en sous préfecture, il a été demandé que pour les personnes qui ont un taux élevé puisse faire une densitométrie osseuse, pour la prévention de l'ostéoporose.

Nous avons convié tous les présents à l'assemblée générale au pot de l'amitié.